

# Procès-verbal du Conseil d'école du Jeudi 26 novembre 2020 (sous réserve d'approbation)

Etaient présents à cette réunion :

- M. Georges DARGENTOLLE, maire,
- Mme Karine GENIN, conseillère municipale,
- Mmes BETTINI-VILLAMAYOR Sophie, FAURE Laure et LALLIER Delphine, Mrs COUSTILLAS Nicolas, LEDUC Baptiste, représentants de parents d'élèves
- Mmes Véronique DUNAU, Corinne LASSARTESSE et MM. Pascal RITTI et Patrick TEXIER, professeurs des écoles,
- Mmes Marie-Line CELERIER, Amélia CHAUVIER, DDEN,
- Mme CONTRÉ Aurélie, directrice de l'école,

Etaient absents et excusés : M. Olivier REYMBAUT, inspecteur de l'Education Nationale ; M. Serge ALIFAT, professeur des écoles ; Mme CLAVEAUX Anne-Catherine, présidente de l'APE.

Horaires de la réunion : 18h15 – 18h40

Avant de commencer la réunion, la directrice propose un tour de table.

Avant de commencer le Conseil d'école, l'équipe pédagogique tient à faire part de son étonnement quant à la faisabilité d'une telle réunion dans un contexte sanitaire précaire avec des personnels qui ont des proches vulnérables.

La possibilité de tenir cette instance en distanciel a été discuté mais il n'était pas possible pour certains de pouvoir se connecter, faute de matériel ou bien de connexion.

Cette réunion a donc été maintenue car elle fait partie des obligations de service des enseignants ; toutefois ces derniers font savoir que celle-ci sera réduite à l'essentiel.

## 1. Résultats des élections

Il y a 180 personnes inscrites sur la liste électorale ; 123 personnes ont voté.

4 bulletins étaient blancs ou nuls.

Le taux de participation est donc de 68.33% (65.17% l'an dernier).

L'unique liste présentée a donc été élue.

## 2. Rôles et missions du Conseil d'école

Le règlement du Conseil d'école est disponible sur le blog ; la directrice rappelle aux membres de l'instance la nécessité de transmettre les questions au moins 48 à l'avance de manière à ce qu'elles puissent être discutées en amont de la réunion soit au niveau de l'école soit au niveau de la mairie.

Les rôles et missions du Conseil d'école sont développés ; c'est une instance qui :

- a) donne tout avis et émet toutes suggestions sur :

- le règlement intérieur de l'école
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école
  - le projet d'école pluriannuel, dans sa globalité
  - les conditions de scolarisation des enfants porteurs d'un handicap
  - la restauration et le transport scolaire
  - l'hygiène scolaire
  - la sécurité des élèves dans le cadre des activités scolaires et périscolaires
  - l'utilisation des locaux scolaires, par le maire, en dehors des heures d'ouverture de l'école ;
- b) reçoit des informations sur :
- l'organisation de l'aide personnalisée aux élèves
  - l'élaboration et la réalisation du projet d'école pluriannuel
  - les suites données aux avis formulés
  - les conditions dans lesquelles sont organisées les rencontres entre enseignants et parents d'élèves
- c) vote les règlements intérieurs des écoles qui lui sont soumis ; à défaut d'une majorité de suffrages ou en cas d'absence de règlement intérieur ou de contestation, c'est le Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires arrêté par l'Inspectrice d'académie, DSDEN de Haute-Vienne, qui en tient lieu et demeure la référence.
- d) donne son accord pour : l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- e) établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, dans le respect de la législation et des règlements en vigueur.

### 3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'école et du règlement intérieur de l'école

#### \* Règlement intérieur du conseil d'école

-> Vote du règlement intérieur du Conseil d'école : aucune objection, le règlement est adopté.

#### \* Règlement intérieur de l'école

Une nuance a été apportée concernant la prise de médicaments à l'école qui ne peut se faire qu'accompagnée d'un projet d'accueil individualisé en lien avec le médecin de l'Éducation Nationale.

-> Vote du règlement intérieur de l'école ; aucune objection, le règlement est adopté.

### 4. Effectifs actuels et prévisionnels pour 2021-2022

En septembre 2020, il y avait 110 enfants inscrits ; à la rentrée des vacances de la Toussaint, il y a eu un départ.

A ce jour, les 109 élèves sont répartis comme suit :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	7	13	20	8	12	16	20

Perspectives pour la rentrée 2021

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
9	13	7	13	20	8	12	16

Ce qui ferait un total de 98 élèves ; ces prévisions d'effectifs ont été transmises à la DSDEN.

Depuis la transmission des effectifs, il s'avère qu'il y aurait 3 enfants supplémentaires venant de communes alentours et dont les grands frères ou grandes sœurs sont déjà scolarisés dans l'école.

## **5. Point sur le protocole sanitaire**

Concernant le protocole sanitaire, nous avons décidé depuis la rentrée des vacances de la Toussaint d'utiliser deux entrées pour éviter les attroupements trop importants aux abords des écoles.

Les enfants des classes de PS-MS et GS-CP entrent par le portail rouge et les autres classes par le portail vert.

Le port du masque est dorénavant obligatoire pour les élèves à partir du CP ; les récréations se font de manière échelonnée.

Tout se déroule pour le mieux, les enfants sont respectueux des règles.

## **6. Questions diverses**

Aucune question n'a été transmise à la directrice.

Mr Dargentolle est intervenu pour expliquer que, malgré le contexte, la municipalité avait versé les subventions à l'école.

Concernant le Noël de l'école, le repas proposé le vendredi 17 décembre sera gratuit pour tous les enfants (même ceux qui ne mangent pas à la cantine habituellement), tous les enseignants et tout le personnel communal. Un goûter sera également proposé dans la cantine mais en deux temps pour ne pas brasser tous les groupes d'élèves.

Mr Leduc, en tant que vice-président de l'APE, explique que les bénéfices cette année seront moindre dans la mesure où il est interdit d'organiser des manifestations ; toutefois, les ventes de bulbes et de chocolats ainsi que les photos de classe ont très bien fonctionné.

*Les points non abordés lors de ce conseil d'école sont reportés au prochain.*

La présidente du Conseil d'école,  
Auréliе CONTRÉ